

Appel à dépôt de dossier destiné aux fabricants et distributeurs de procédés de désinfection de surface par voie aérienne utilisés en milieu de soin.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5311-1, 11° du code de la santé publique, l'Afssaps procède à une surveillance du marché des appareils et procédés destinés à la désinfection des locaux et véhicules utilisés en milieu de soins dans les cas prévus par l'article L. 3114-1 du code de la santé publique.

L'Afssaps a mis en place une campagne de surveillance du marché relative aux :

- procédés automatiques de désinfection (couple : produit/appareil) par voie aérienne hors présence humaine,
- dispersats dirigés (procédé manuel).

Afin de couvrir de la façon la plus exhaustive possible les procédés utilisés en milieu de soin sur le marché français, l'Afssaps appelle les fabricants et distributeurs de ces procédés à prendre contact pour intégrer cette campagne de surveillance du marché, puis à déposer un dossier technique complet qui sera évalué au regard des activités microbiologiques revendiquées. Des contrôles en laboratoire, selon la norme NF T 72-281, seront également réalisés. Pour cela, il est demandé aux fabricants de prendre contact avec l'Afssaps* avant la mise à disposition des procédés (couple appareil/produit).

Un bilan de cette enquête sera rendu public fin 2011 pour les procédés automatiques et courant 2012 pour les dispersats dirigés.

Cette surveillance du marché a conduit à la prise de mesures relative à la commercialisation de procédés dont la liste est consultable à l'adresse suivante :

www.afssaps.fr/Activites/Surveillancedumarche-des-procedes-et-appareils-de-desinfection-Evaluation-des-biocides/Procedes-et-appareils-dedesinfection-des-surfaces-par-voie-aerienne

(*)Pour toute autre demande d'information, contacter :

sdm@afssaps.sante.fr